

Article 20 de l'arrêté du 23 juin 2023 relatif aux modalités d'enregistrement et d'accès au système d'information et de surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants « SISERI »

Date de mise à jour : 30 Janvier 2025

Notre analyse

SISERI est un outil numérique ayant pour fonctions de centraliser, consolider et conserver l'ensemble des résultats de la surveillance dosimétrique individuelle des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants faisant l'objet d'un suivi individuel renforcé (SIR) par un service de prévention et de santé au travail (SPST). SISERI est l'équivalent du dossier médical en santé au travail pour la conservation des expositions des travailleurs aux rayonnements ionisants.

Avant la mise en œuvre des mesures de surveillance dosimétrique individuelle, l'employeur d'un salarié faisant l'objet d'une surveillance dosimétrique individuelle doit se déclarer auprès de l'IRSN pour renseigner dans SISERI les informations et données listées à l'[article 8 de l'arrêté du 23 juin 2023](#).

L'employeur doit informer les travailleurs exposés de la nature des informations enregistrées dans SISERI ainsi que leur finalité et destination. Il leur communique les coordonnées de SISERI, et les modalités d'accès à leurs informations individuelles et aux résultats de leur surveillance dosimétrique individuelle.

Article 20 de l'arrêté du 23 juin 2023 relatif aux modalités d'enregistrement et d'accès au système d'information et de surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants « SISERI »

L'employeur informe son travailleur exposé de la nature des informations enregistrées dans SISERI ainsi que leur finalité et destination. Il lui communique les coordonnées de SISERI ainsi que les modalités pour avoir accès à ses informations individuelles et aux résultats de sa surveillance dosimétrique individuelle.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Rayonnements ionisants :
mise en ligne du nouveau
système d'information de
la surveillance de
l'exposition des
travailleurs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Rayonnements ionisants :
un arrêté précise les
modalités de
fonctionnement et
d'utilisation de l'outil
SISERI

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)